

Conseil municipal du 14 décembre

► Abbaye : le projet de renouvellement urbain se poursuit

2-(23910). URBANISME AMENAGEMENT : SPL SAGES - Opération Abbaye - Approbation du compte-rendu financier 2019, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 1 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2020.



Confié à la SPL SAGES en juin 2019, le projet de renouvellement urbain du quartier de l'Abbaye se poursuit. Le compte rendu financier de la convention d'aménagement, actualisé suite à la crise sanitaire et au confinement, a été soumis au vote du conseil municipal du 14 décembre 2020.

Isabelle Peters, Maire adjointe du secteur 5, déclare : « Le quartier de l'Abbaye, construit à la fin des années 1920, représente une pièce importante du patrimoine grenoblois. Il a été labellisé patrimoine du XXe siècle en 2003. Le projet de renouvellement urbain a été mené en concertation avec les habitants pendant près de deux ans. La Ville de Grenoble a tenu à respecter son

architecture, son histoire, son identité. Pour favoriser la mixité sociale, nous avons également veillé à ouvrir le quartier sur les quartiers voisins et à diversifier son offre de logements. »

Le projet comprend la réhabilitation de 12 des 15 bâtiments existants, la démolition et la reconstruction d'un bâtiment par îlot pour ouvrir la Cité, le maintien des 3 cours publiques et leur transformation en 3 squares végétalisés, la requalification des espaces publics de la place de la Commune et de l'avenue Jeanne d'Arc, l'introduction dans la mesure du possible de locaux d'activité ouverts sur le quartier en rez-de-chaussée, la diversification des logements, et l'affirmation du caractère patrimonial du quartier comme moteur d'attractivité. Livraisons prévues à partir de 2022-2023 pour un budget de près de 10 millions d'euros.

► Une nouvelle déchetterie sur le site Jacquard

3-(24379) TRAVAUX : Projet de construction d'une déchetterie pour la propreté urbaine sur le site Jacquard - validation du programme et avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Grenoble Alpes Métropole.



© Thierry CHENU, Ville de Grenoble

Une nouvelle déchetterie va être créée sur le site Jacquard (comprenant une déchetterie publique et une déchetterie pour les services propreté urbaine et espaces verts). La Métropole assure le rôle de maître d'ouvrage. L'étude pour la réalisation de la nouvelle déchetterie, approuvée par la Ville en juillet 2019, est désormais terminée et le scénario suivant a été retenu :

- Une partie ouest d'environ 8000m² pour la déchetterie ;
- Une partie est d'environ 9000m² pour le futur centre technique.

Au programme : prise en compte des besoins des deux déchetteries (publique et pour les services de la Ville) avec notamment une multiplication par 7 de la surface de la déchetterie publique et 4 fois plus de bennes, travaux de dépollution du site et gestion des terres, végétalisation, insertion urbaine et paysagère de l'équipement, une amélioration des flux de circulation dans la rue, et enfin une optimisation des ouvrages acoustiques pour améliorer le confort pour les riverain-es.

Tout sera mis en œuvre afin de limiter au maximum la durée où la déchetterie sera inaccessible, et une réflexion est actuellement menée afin de mettre en place des alternatives (déchetterie mobile, plateforme provisoire aux abords du chantier...).

Sur les 7,015 millions d'euros nécessaires au projet, 5 millions seront apportés par la Métropole et 2,015 millions par la Ville. Fin des travaux prévue pour 2024.

Gilles Namur, Adjoint à la Nature en ville, aux espaces publics, à la biodiversité et à la fraîcheur, déclare : « *Trop petite, dangereuse pour les agent-es, obsolète... Depuis une trentaine d'années, on parle de repenser la déchetterie Jacquard. La rénovation du site est lancée. Elle permettra non seulement au public de déposer ses déchets dans de meilleures conditions, mais en plus elle permettra aux agent-es de la Ville de disposer d'un outil fonctionnel et pratique, en plein cœur de la ville. Le maintien de cet équipement en zone urbaine dense, permettra de limiter les déplacements en restant au plus proche des habitant-es et des professionnel-les, . Sur le plan environnemental, c'est aussi une meilleure gestion des déchets qui pourra être mise en place avec une amélioration du tri et donc moins d'enfouissement, l'utilisation de compacteurs ainsi qu'une valorisation énergétique des 1800 tonnes de feuilles ramassées par le service Propreté Urbaine.* »

► Un projet pour la Bastille

4-(24420) PATRIMOINE MUNICIPAL : Lancement d'une démarche-projet partenariale pour la Bastille.

32-(24394) ENVIRONNEMENT : Convention entre la ville de Grenoble et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes : création d'une mare à la Bastille.



La Bastille est une vigie du climat des Alpes. C'est un lieu « totem » connu de toutes et tous. Elle dispose aujourd'hui de nombreux atouts, tout d'abord culturels, avec ses musées et son centre d'art ou encore un lieu de médiation scientifique à destination du grand public, mais aussi sportifs. La Bastille, c'est aussi des espaces boisés, des espaces refuges pour la biodiversité, notamment des prairies classées au niveau européen, avec un sentier de découverte, un jardin partagé. Cependant c'est aussi un site de contraintes (risques naturels, manque d'accès à l'eau, patrimoine à restaurer...) qui présente notamment des difficultés d'accès.

Dans le but de mieux connaître ses caractéristiques, partager un diagnostic et pointer des enjeux, la Ville de Grenoble a commandé à l'AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise), dès l'année 2019, une étude sur l'ensemble de la Bastille grenobloise et sur les quais de l'Isère. L'un des enjeux porte sur la « terrasse intermédiaire », ou liaison Ouest/Est, partant de la cité du Rabot vers les bâtiments IGA, Dolomieu et le Musée Dauphinois et aboutissant à la porte Saint-Laurent. Une deuxième étude a été commandée à l'AURG en 2020, ciblée sur la cité du Rabot, actuellement occupée par une Résidence universitaire de 500 chambres du CROUS. Cette étude est actuellement en cours, co-pilotée par la Ville de Grenoble et l'Etat. Ces études ont été réalisées en contact avec les services de Grenoble-Alpes Métropole, du CROUS Grenoble-Alpes et le CAUE de l'Isère.

Pourquoi ces études ? La Bastille sera prochainement au cœur de dynamiques nouvelles. Tout d'abord grâce aux projets de réhabilitation des anciens bâtiments universitaires dénommés IGA et Dolomieu (ces bâtiments devraient accueillir des programmes de résidences et de services, fin 2022 pour le projet Dolomieu), mais également du fait du départ de la Cité universitaire du Rabot à l'horizon 2023. Un projet reste à imaginer sur ce site de plus de 8 hectares avec l'Etat, propriétaire de la cité du Rabot, les collectivités présentes sur la Bastille, et une participation citoyenne à toutes les phases. Mais surtout, la Bastille sera avec l'Esplanade le « lieu Totem » de Grenoble Capitale verte européenne 2022, et accueillera des animations, des événements, des expérimentations, des rencontres...

La restauration et la valorisation de la biodiversité méritent d'être renforcées sur cet espace naturel d'une valeur écologique exceptionnelle. La Bastille est aussi un Monument Historique avec des bâtiments et des ouvrages d'art à restaurer, et un site avec des contraintes de sécurité liées aux falaises et glissements de terrain. Mais la Bastille est aussi un site très attractif et fréquenté, une contrainte à équilibrer avec le souhait d'y trouver la nature et la respiration, à quelques pas du centre-ville. Concilier ces enjeux et contraintes est au centre de la démarche pour bâtir un nouveau projet pour la Bastille.

Claus Habfast, Conseiller municipal délégué au Patrimoine, à la Montagne et aux Coopérations européennes, déclare : « *Il est évident que ce projet pour la Bastille, nous allons le bâtir avec les Grenoblois-es et les partenaires publics, l'Etat et la Métropole en premier lieu, mais aussi la Région et le Département, les communes voisines et le Parc Naturel Régional de Chartreuse. Le premier pas sera un plan-guide qui dessinera une vision partagée pour l'avenir de ce site emblématique de Grenoble et du territoire.* »

► Les archives déménagent de l'Hôtel de Ville

98-(24532) ADMINISTRATION GENERALE : Restructuration du bâtiment des archives - Décision de faire et validation de la convention de financement avec la Métropole.

Depuis 2015, la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole ont un service des archives commun, réparti sur quatre sites. Le principal site de stockage se situe au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. L'endroit fait l'objet de plusieurs problèmes, nécessitant le déménagement des archives qui y sont conservées.

Ainsi, suite à l'acquisition en 2018 par la Métropole d'une partie du bâtiment situé au 2 rue Auguste Prudhomme à Grenoble, les deux collectivités souhaitent y engager une opération de restructuration du service commun des archives. Des travaux y sont toutefois nécessaires : mise en place d'une exploitation différenciée de l'eau et de l'électricité, création d'une station de chauffage urbain, réorganisation de l'espace bureaux, etc.

3,7 millions d'euros TTC sont donc nécessaires pour porter ce projet commun, dont 31,25% apportés par la Métropole et 68,75% par la Ville. La maîtrise d'ouvrage est entièrement portée par la Métropole, propriétaire du bâtiment. Le programme devrait être validée en janvier 2021, les études de maîtrise d'œuvre sont attendues pour fin 2021 et les travaux devraient commencer durant le deuxième semestre 2022.

Amel Zenatti, adjointe à la Transition numérique et à la Stratégie de la donnée, déclare : « *Le*

principal site de stockage des archives, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, présente trois problèmes majeurs : les conditions de conservation ne sont plus aux normes, il manque de la place et la commission de sécurité a rendu un avis défavorable à cause d'un potentiel calorifique trop élevé sur le risque d'incendie. Nous avons toutes et tous en tête l'incendie de la salle du conseil municipal d'octobre 2019. Nous devons donc anticiper et protéger nos archives, ainsi que le bâtiment de l'Hôtel de Ville.

Ce projet est aussi la concrétisation d'un projet commun pour mutualiser les services des archives du CCAS, de la Ville de Grenoble et de Grenoble Alpes Métropole. Par ce projet, nous marquons notre volonté de mettre en sécurité des documents historiques, dont les plus anciens datent du XIV^e siècle. »

► Le Musée de Grenoble ouvre grand ses portes

78-(24367) AFFAIRES CULTURELLES: Musée de Grenoble – Renouvellement des conventions de partenariat avec l'Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection (APARDAP), l'Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels (ODTI) et le CCAS de Grenoble pour l'année 2021.

L'accessibilité des collections à tous les publics est un objectif majeur pour le Musée de Grenoble qui s'est attaché depuis plusieurs années à aller vers les publics éloignés de la culture. L'expérience renouvelée depuis maintenant 15 ans, de l'exposition hors les murs, programmée dans un quartier différent de la ville participe de cette volonté d'aller au-devant des publics, de créer les conditions d'un partage large des collections. C'est dans ce cadre que les premiers rapprochements et accueils ont eu lieu avec l'APARDAP (Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection) et l'ODTI en 2018.

L'APARDAP est une association républicaine laïque, indépendante, sans appartenance politique, communautaire ou religieuse. L'APARDAP place la culture au cœur de ses priorités. Elle propose déjà aux personnes qu'elle accueille des ateliers d'écriture, de théâtre, de danse ou encore des groupes de paroles. Ces

activités sont un moyen de créer du lien social, de favoriser les rapports humains.

L'ODTI est une association qui vise à soutenir les migrant-es et à promouvoir l'égalité entre travailleurs et travailleuses immigré-es et français-es. L'ODTI héberge en permanence environ 200 personnes dans plus de 120 logements, principalement au centre de Grenoble.

La Ville de Grenoble et le CCAS, par l'intermédiaire de la Maison des aidants Denise Belot, plateforme d'accompagnement et de répit pour les proches de personnes souffrant de maladie d'Alzheimer et/ou de troubles apparentés, se sont engagés dans un partenariat, afin de permettre une rencontre à des personnes en situation d'exclusion avec les œuvres d'art de la collection du musée.



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble, 2019

Dans le cadre de ses objectifs au service de la solidarité, le Musée de Grenoble prend sa place avec des propositions de visites-découvertes des collections et du patrimoine, ainsi que des expositions temporaires. **Ainsi, depuis 2019, le musée accueille l'APARDAP et l'ODTI autour de visites guidées de la collection et des expositions temporaires.** L'accès à ces visites guidées est gratuit, dans la limite de 18 personnes par visite.

Pour le partenariat avec le CCAS, le Musée de Grenoble met à disposition un médiateur spécialisé dans l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, au cours d'un cycle de visites guidées gratuites pour les couples aidant/aidé.

Lucille Lheureux, Adjointe aux Cultures, déclare :

« La Ville de Grenoble s'attache à favoriser la rencontre entre l'art et les habitant-es. Elle tient à renforcer les conditions pour permettre au plus grand nombre de découvrir le Musée.

Depuis 15 ans, le Musée fait voyager ses œuvres dans différents lieux de la ville (espaces de l'association Solexine, Maison des habitant-es Prémol...). Ces expositions, construites avec les habitant-es et les actrices-eurs culturels et sociaux du quartier, sont gratuites et accompagnées par l'équipe du Musée.

Depuis l'année dernière, le Musée ouvre plus grand encore ses portes, en proposant des visites guidées gratuites à l'APARDAP et l'ODTI. »

► Soutien aux commerces : ouverture accordée sur cinq dimanches en 2021

30-(24521) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Ouvertures Dominicales.



© Jean Sébastien FAURE, Ville de Grenoble, 2019

Afin de préserver le droit des salarié-es au repos dominical, la Ville de Grenoble autorisait traditionnellement 3 ouvertures dominicales exceptionnelles chaque année. Considérant la crise de la Covid-19 et la fermeture qui s'est imposée à la plupart des commerces entre le 28 octobre et le 28 novembre derniers, la Ville a souhaité soutenir l'activité du commerce de proximité en permettant, de manière tout à fait exceptionnelle, l'ouverture des commerces lors de

deux dimanches supplémentaires portant ainsi de 3 à 5 le nombre d'ouvertures dominicales autorisées par le Maire.

Pour 2021, il est donc proposé d'autoriser la suspension du repos dominical les jours suivants dans la limite de 5 dérogations par commerce :

- les dimanches 10 et 24 janvier et les dimanches 5, 12 et 19 décembre pour les commerces de détail,
- les dimanches de braderies, en fonction des sollicitations des Unions Commerciales qui les organisent.

Maxence Alloto, Adjoint aux Commerces, à l'Artisanat, à l'Economie locale et à la Vitalité de proximité, déclare : « Face à la crise sanitaire, la Ville de Grenoble apporte son soutien au commerce local en renforçant l'accompagnement à la vitalité commerciale :

- Un [marché de Noël virtuel](#) a été créé.
- En lien avec la Métropole, la Ville autorise jusqu'au 3 janvier des occupations par les commerces du domaine public pour faciliter le respect des protocoles sanitaires et accroître la visibilité des commerces.
- Deux collectifs du marché de Noël de l'économie sociale et solidaire ont été relogés à la Caserne de Bonne.
- Un [jeu ludique virtuel](#) pour les petit-es et les grand-es a été lancé.
- Les illuminations de fin d'année ont été renforcées.
- L'autorisation d'ouverture des commerces a été autorisée de manière exceptionnelle sur 5 dimanches en 2021. »

► Soutien au projet de la Ligue de l'Enseignement pour le Pavillon Sud de la Caserne de Bonne

18-(23945) PATRIMOINE MUNICIPAL : Appel à projets Gren' de projets – Pavillon Sud de la Caserne De Bonne – Approbation et signature du protocole partenarial avec la Ligue de l'Enseignement de l'Isère.



En décembre 2018, le Comité de sélection de *Gren' de projets* nommait la Ligue de l'Enseignement de l'Isère lauréate de l'appel à projets pour le pavillon sud de la Caserne de Bonne. Son projet: en lien avec le cinéma le Méliès, créer trois espaces connectés dans un objectif d'éducation à l'image: une Fabrique, lieu dédié à la création d'image sous toutes ses formes, une Galerie, espace d'exposition ouvert aux professionnel·les et aux particuliers et un Café associatif ouvert sur l'Esplanade Alain le Ray.

Une promesse de vente avant le 31 janvier 2020 avait été délibérée lors du conseil municipal de décembre 2019. Toutefois, la Ligue de l'Enseignement de l'Isère a eu des difficultés à rassembler les cofinancements nécessaires et à conforter le business plan par des études complémentaires; une situation encore ralentie par la crise sanitaire. Les études ont cependant avancé et il s'agit de signer un nouveau protocole partenarial entre la Ville et la Ligue de l'Enseignement pour une durée maximale allant jusqu'au 31 décembre 2022.

Claus Habfast, Conseiller municipal délégué au Patrimoine, à la montagne et aux coopérations européennes, déclare: « *Le pavillon de la Caserne de Bonne est un élément central du patrimoine de Grenoble: construit en 1883, il servait d'entrée à la caserne militaire. Le projet de la Ligue de l'Enseignement de l'Isère donne une vraie finalité à ce lieu, à la fois éducative, culturelle et conviviale. Il est nécessaire que la Ville fasse tout son possible pour que ce lieu d'éducation à l'image puisse voir le jour dans les meilleures conditions. Devant la crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés, les lieux de culture ont besoin de tout le soutien qui peut leur être apporté.* »

► Grenoble réaffirme son soutien à l'Arménie et à sa ville jumelle Sévan

56-(24525) ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE: Aide d'urgence - Contribution au FACECO au bénéfice des réfugiés du Haut Karabagh.

Suite au cessez-le-feu entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, 90000 réfugié·es ont été obligé·es de quitter leurs terres. 1500 sont accueilli·es par Sévan, ville jumelle de Grenoble.

La Ville de Grenoble réaffirme son soutien à l'Arménie devant cette situation dramatique.

Au Conseil municipal du 2 novembre 2020, un vœu était adopté pour demander à l'Etat français de créer un FACECO, Fonds d'aide humanitaire. Ce fonds a été créé le 17 novembre 2020.

Faisant suite à la délibération du Conseil municipal de Grenoble du 15 septembre 2014 portant création d'un Fonds d'aide d'urgence pour venir en aide aux populations sinistrées, la Ville de Grenoble débloque une aide de 5 000 € et abonde ce « Fonds d'urgence des collectivités territoriales pour l'Arménie » créé par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères à destination des populations réfugiées suite au conflit. Par ailleurs, 3 avions cargos sont affrétés pour permettre l'envoi de matériel humanitaire en Arménie, dont 10 tonnes provenant de collectes à Grenoble. D'autres actions menées en concertation avec notre ville jumelée Sevan seront entreprises en 2021.

Emmanuel Carroz, Adjoint à la Mémoire, aux Migrations et aux Coopérations internationales, déclare: « *Les 5000 euros débloqués par la Ville de Grenoble pour abonder le FACECO font partie d'une aide globale de la Ville de Grenoble à l'Arménie et à notre ville jumelle Sevan. En 2020, 41000 euros ont été investis notamment pour rénover des structures de soin. En 2021, nous amplifions cette aide en sollicitant des fonds extérieurs et nous projetons de travailler avec la ville de Sevan et la Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné à l'extension du centre de formation aux énergies*

renouvelables de Sevan, pour accueillir des élèves réfugiés de la ville de Chouchi.

A travers ces deux actions, Grenoble rappelle son attachement à la communauté d'origine arménienne, et lui exprime toute sa solidarité. Grenoble rappelle aussi la nécessité de ne pas fermer les yeux sur l'ensemble des situations conduisant des personnes à quitter leurs terres : conflits, déplacements climatiques, atteintes aux droits humains, situation économique... »

► Gestion et animation du Fonds de Participation des Habitant-es

40-(24362) DEMOCRATIE LOCALE : Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association Alpes Solidaires pour la gestion du dispositif "Fonds de Participation des Habitant-es" pour l'année 2021.

Depuis 2017, l'association Alpes Solidaires organise la gestion financière du Fonds de Participation des Habitant-es de Grenoble.

La convention de 2020 précise le rôle de l'association dans l'animation et la gestion de ce fonds. La Ville et son CCAS apportent une subvention de 47 600 euros, dont 7000 euros sont dédiés au bon exercice de la mission d'Alpes Solidaires. Le reste sert à financer des projets sur les six secteurs de la ville.

Annabelle Bretton, Adjointe à l'Education populaire, à la Jeunesse et à la Démocratie locale, déclare : « Le Fonds de Participation des Habitant-es représente un outil efficace pour soutenir de petits projets portés par des groupes d'habitant-es et des associations, en adéquation avec notre ambition municipale de favoriser la démocratie de proximité. L'association Alpes Solidaires s'est quant à elle montrée efficace dans sa gestion de ce fonds. »

► Des financements européens pour soutenir l'accès au droit

51-(19692) ACTION SOCIALE : Autorisation de demande de financement FEDER, approbation du plan de financement, approbation et signature de la convention de partenariat avec Grenoble Alpes Métropole dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré numérique.

Grenoble Alpes Métropole est porteuse du projet collaboratif « programme d'actions partagé sur les usages du numérique dans les quartiers prioritaires », qui intègre les projets des partenaires participants dont la Ville de Grenoble. Dans ce cadre, la Métropole est en charge de signer au nom de tous les partenaires la demande de subvention auprès du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour la réalisation du programme.

Parmi les projets du programme, la Ville de Grenoble porte un plan de 17 actions pour favoriser l'accès aux droits. Parmi elles, un projet d'accès aux droits par les outils numériques dans les Maisons des Habitant-es qui permettra : d'équiper en informatique les Maisons des Habitant-es, de former les professionnel·les, d'accompagner individuellement les usager·es et enfin de proposer un outil d'apprentissage du français via l'outil numérique.

Nicolas Kada, Adjoint à la Coordination de l'Action sociale et Vice-Président du CCAS, déclare : « La Ville de Grenoble et son CCAS ont fait de l'accès aux droits une des priorités du précédent mandat. Avec des processus administratifs de plus en plus dématérialisés, il est indispensable de prendre en compte les personnes touchées par la fracture numérique. Ainsi, l'accès à l'outil numérique et à son utilisation, en tout cas pour effectuer ses démarches administratives et accéder aux droits, doit être garanti à tous et toutes. C'est pour cela que nous souhaitons non seulement équiper les MDH, présentes sur chaque secteur de la ville, mais également veiller à la formation du personnel et à ce que les Grenobloises et les Grenoblois qui le souhaitent puissent être accompagnés individuellement. »

► Recherche de nouveaux indicateurs en lien avec l'Université Grenoble Alpes

102-(24576) ADMINISTRATION GENERALE : Conclusion d'une convention entre la ville de Grenoble et la Faculté d'économie de l'Université Grenoble Alpes. Production et restitution d'un rapport sur les modèles de prospérité post-croissance : indicateurs et appropriation sociale.

La Ville a confié aux professeur-es et aux étudiant-es du master *Economie Territoriale et développement* la rédaction d'un rapport de recherche sur les enjeux de « prospérité post-croissance », c'est-à-dire dans un contexte de croissance faible voire négative. Ils prendront en compte 4 enjeux :

- Usages et compréhension par les citoyen-nes de mesures et indicateurs de développement et de bien-vivre territoriaux ;
- Adaptation des visions du bien-vivre en régime d'économie post-croissance ;
- Etat des lieux national et international des indicateurs alternatifs de développement et de bien-vivre, intégrant les priorités et les besoins des populations, les conditions de leur lisibilité et de partage pour les citoyen-nes, corps intermédiaires et décideur-ses publics ;
- Prospective et scénarios de modèles de développement désirables dans une économie de postcroissance, à partager au sein des réseaux de villes en transition.

Ces travaux donneront ensuite lieu à une restitution lors de la prochaine Biennale des Villes en transition en avril 2021, évènement national mettant en avant les stratégies pour bien réussir les transitions économiques, sociales, environnementales ou démocratiques.

Maude Wadelec, conseillère municipale déléguée aux réseaux des Villes en Transition, déclare : « *Au cœur de l'actualité immédiate comme des enjeux futurs, la Ville de Grenoble explore les horizons de notre territoire en lien étroit avec le monde universitaire. En associant chercheurs et chercheuses, étudiant-es et enseignant-es, la Ville veut impulser une réflexion tournée autour de la transition économique et sociale, posant les jalons d'une prospérité post-croissance au service de*

toutes et tous, respectueuse du climat et du vivant : une économie en transition pour des villes en transition. »



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble